

DÉLIBÉRATION N°DL20250038 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 04/04/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 10 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h40) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO (à compter de 18h50) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 23h28) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (de 18h47 à 23h15) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à compter de 19h46) ; M. Romain PIPIER (de 18h48 à 23h40) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 00h30) ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h22) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL ;

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à compter de 23h40)
M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50)
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à compter de 23h28)
Mme Dudu TOPALOGU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h47, et à compter de 23h15)
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h46)
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h48 et à compter de 23h40)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 00h30)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (à compter de 00h22)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINTE - ÉLECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

Conformément aux articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-2-1, L.2122-4 et L.2143-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, par sa délibération n°20230143 du 23 octobre 2023, a fixé à douze le nombre des adjoints au maire.

Suite aux démissions successives de deux adjoints, et par délibérations n°20240120 en date du 23 septembre 2024 et n°20240213 en date du 17 décembre 2024, le conseil municipal a décidé de réduire le nombre d'adjoint.

Suivant délibération n°20250034 en date du 11 février 2025, le poste de 11ème adjoint a été ouvert et un nouvel adjoint a été élu.

Pour la bonne marche de la collectivité, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe qui prendra rang à la fin du tableau des adjoints.

Cette élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue suivant les articles L2122-7 et L.2122-7-2 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 27 voix pour,

2 contre

M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

10 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'ouverture d'un poste de 12^{ème} adjoint,
- **de procéder** aux opérations de vote dans les formes prévues par les articles L2122-7 et L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir pris acte de la candidature de Madame Geneviève MASSACRIER, conseillère municipale, il est procédé à l'élection dans la forme réglementaire.

Chaque membre de l'assemblée ayant remis son vote, le dépouillement effectué avec l'aide de 2 assesseurs, Madame Andonella FLECHET et Monsieur Alexandre CIGNA a donné les résultats suivants :

- nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 6
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- nombre de bulletins blancs : 4
- nombre de bulletins nuls : 2

- nombre de suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 14

A l'issue du 1er tour de scrutin, Madame Geneviève MASSACRIER ayant obtenu 27 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée adjointe au maire et installée.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/04/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne